



**Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale**

Distr.  
GENERALE

CERD/C/308  
30 janvier 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE POUR L'ELIMINATION DE  
LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Deuxièmes rapports périodiques que les Etats parties  
doivent présenter en 1997

Note du Secrétaire général

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention, quatre Etats parties doivent présenter un deuxième rapport périodique en 1997, aux dates suivantes :

Albanie	10 juin 1997
Etats-Unis d'Amérique	20 novembre 1997
Suisse	29 décembre 1997
Turkménistan	29 octobre 1997

2. Les deuxièmes rapports périodiques des Etats parties mentionnés ci-dessus paraîtront sous forme d'additifs au présent document.

-----